

Déchèteries TRIFYL

A la déchèterie, chacun dépose lui-même ses déchets dans les bennes appropriées. En cas de doute, le gardien est là pour vous conseiller.

Visite d'un équipement de proximité : la déchèterie...

Comment fonctionne une déchèterie Trifyl ?

La déchèterie est un espace aménagé, gardé et clôturé. Elle permet d'accueillir les déchets encombrants ou dangereux, dont les particuliers ne peuvent se débarrasser dans le cadre de la collecte des déchets ménagers.

Pour une bonne utilisation de la déchèterie...

La déchèterie est **sous la responsabilité d'un gardien**. Celui-ci est le maillon nécessaire entre l'usager trieur et la filière de valorisation. Il garantit la qualité du geste de tri, répond aux questions des usagers et assure les enlèvements en fonction du remplissage des bennes. Un règlement intérieur de chaque équipement régit son bon fonctionnement (matériaux acceptés, quantités, tarifs...).

Pour faciliter le tri par les utilisateurs de la déchèterie, les déchets acceptés sont symbolisés par des pictogrammes à proximité des bennes ou conteneurs :



Tous les habitants des communes adhérentes à TRIFYL, directement ou au travers d'une intercommunalité de collecte, ont accès **gratuitement** pour leurs propres déchets dans la limite de 2 apports par jour et dans des quantités raisonnables.

Les professionnels (artisans, commerçants, industriels, agriculteurs, administrations, collectivités...) ne peuvent accéder aux sites de Trifyl sans avoir auparavant payé un droit d'accès. Ce droit d'accès est matérialisé par une vignette. Ils sont soumis à un tarif différent selon le matériau déposé et le coût de valorisation de celui-ci.

Compost

Les déchèteries Trifyl mettent gratuitement à disposition des usagers du compost, selon approvisionnement.

Zoom sur...

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Présents autour de nous, ils contiennent un circuit électrique et électronique (électroménager, écrans ou petits appareils en mélange). Donnons-leur la seconde vie qui leur correspond : - en faire don à une association, - le rendre au magasin lors de l'achat d'un appareil neuf, - le déposer en déchèterie.

Cas particuliers :



Les médicaments ne sont pas acceptés en déchèterie. Ils doivent être rapportés en pharmacie afin de bénéficier du dispositif de récupération et valorisation CYCLAMED.



Les sacs noirs, les déchets médicaux, les cadavres d'animaux et les engins explosifs sont strictement interdits.